

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/289

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur DELAVAL Dominique en date du 19 septembre 2025,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre le stationnement d'un camion de livraison, entre le 55 et le 65 rue du Capitaine Lheureux (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant l'allée située entre le 55 et le 65 rue du Capitaine Lheureux afin de permettre le stationnement d'un camion de livraison d'isolant et de placo au n°57 de ladite rue. **Cette mesure prendra effet le 02 octobre 2025 à partir de 14 heures jusqu'à 18 heures.**

ARTICLE 2 : Des barrières seront installées par le demandeur afin de signaler l'interdiction de stationner et l'arrêté devra être affiché.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur DELAVAL Dominique,
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 23 septembre 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON

